

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

À une deuxième séance extraordinaire du **20 décembre 2023**, tenue à la salle municipale située au 4557 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Whitton, de **18h45** à **19h00**.

Sont	présents		les	conseillers:
Siège	#1	-	Jean-François	Boulet
Siège	#2	-	Jean-Guy	Lapierre
Siège	#4	-	Réal	Gosselin
Siège	#5	-	François	Boulangier
Siège	#6	-	Yvan	Rodrigue

Est/sont absents les conseillers :

Siège #3 - Jean-Philippe Bernier

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nicole Domingue, agit à titre de secrétaire d'assemblée. La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Anne-Marie Grégoire, est également présente.

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Pierre Dumas constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2023-12-178

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Yvan Rodrigue
Appuyé par : Jean-François Boulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 SALLE MUNICIPALE
--

ORDRE DU JOUR

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Boite de camion et équipements

**3.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement déterminant les
taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de
perception**

3.3 - Augmentations salariales 2024

- 3.4 - Résolution pour transferts budgétaires
 - 3.5 - Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal 2024
 - 3.6 - Autorisation de signature - Convention d'aide financière MTQ dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - 3.7 - Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-12-179

3.1 - Boite de camion et équipements

Il est proposé par :Yvan Rodrigue
Appuyé par : François Boulanger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter la soumission de Déziel HMI du 11 décembre 2023 pour la fourniture et l'installation d'une boite de camions en U de 14' pour le Volvo avec équipements au montant de 88 128\$ plus taxes.

ADOPTÉE

3.2 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception

Monsieur Réal Gosselin, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception.

Le projet du règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 afin de financer les services offerts et de fixer les conditions de perception, notamment le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, copies du projet de règlement seront mise à la disposition du public lors de la séance du conseil où sera adopté ce règlement.

2023-12-180

3.3 - Augmentations salariales 2024

Il est proposé par : François Boulanger
Appuyé par : Yvan Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les augmentations salariales suivantes:

Augmentation selon l'IPC du Canada d'octobre 2023 (3.1%) pour tous les élus, employés et pompiers de même que la personne à la conciergerie.

Le salaire des pompiers lors de pratiques, formations ou encore pour certaines sorties (examen médical, test de la vue...) est au salaire

minimum en vigueur.

Le salaire du chef pompier est le même, qu'il s'agisse d'une intervention ou d'une pratique (organisation).

Tel que mentionné aux résolutions 2020-03-36 et 2021-03-25, le taux horaire du directeur incendie ainsi que de l'ensemble des pompiers du service de sécurité incendie est ajusté en fonction du taux horaire obtenu chez leur employeur principal respectif lorsque ceux-ci doivent s'absenter de leur emploi pour se rendre sur les lieux d'une intervention.

Les étudiants sont au salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

2023-12-181

3.4 - Résolution pour transferts budgétaires

Il est proposé par : Jean-François Boulet
Appuyé par : Jean-Guy Lapierre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les transferts aux postes budgétaires 2023 suivants, tel que présenté.

	Pour camion 07 (Western Star)	
02.320.07.525	ENTRETIEN & RÉPARATION CAMION 07	- 7 000 \$
02.330.02.525	ENTRETIEN & RÉPARATION PÉPINE	+ 7 000 \$

ADOPTÉE

2023-12-182

3.5 - Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal 2024

Il est proposé par : François Boulanger
Appuyé par : Yvan Rodrigue

QUE les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes à partir de janvier 2024:

Lundi: 12h30 à 16h30
Mardi: Fermé
Mercredi: 8h30 à 16h30
Jeudi: 12h30 à 16h30
Vendredi: 8h30 à 12h30

ADOPTÉE

2023-12-183

3.6 - Autorisation de signature - Convention d'aide financière MTQ dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU la résolution 2023-09-120 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Redressement - pour les travaux du PIIRL (Année 1);

ATTENDU la réception d'une lettre du MTQ datée du 4 décembre 2023 accordant à la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton une aide financière maximale de 288 911\$ pour ces travaux.

Il est proposé par : François Boulanger

Appuyé par : Jean-François Boulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE M. Pierre Dumas, maire et Mme Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière, soient dûment autorisés à signer la convention d'aide financière requise de même que tout autre document à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE

2023-12-184

3.7 - Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par : Jean-Guy Lapierre
Appuyé par : Yvan Rodrigue

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE M. Pierre Dumas, maire et Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

2023-12-185

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : François Boulanger
Appuyé par : Jean-François Boulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De lever la séance à **19h00**.

ADOPTÉE

Pierre Dumas, maire

Nicole Domingue, greffière-trésorière

Je, Pierre Dumas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro
pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code
municipal.